RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
CANTON DE TRETS
MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2023–61FS
en date du 30 août 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE. AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE.

« MAC LA FARANDOLE : AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS EN VUE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS ET DES PERSONNELS »

FP/ECD

Exposé des motifs :

Le Multi- Accueil Collectif (MAC) « La Farandole » est la crèche « historique » de la commune de Meyrargues.
Disposant d'un agrément de 19 places, s'y sont succédés de très nombreux petits Meyrarguais, aujourd'hui devenus adultes.
A l'instar de bien d'autres bâtiments, la crèche a subi l'usure des années et exige des travaux destinés à non seulement le rafraîchir mais encore à améliorer les conditions d'accueil des tout-petits et de travail de ceux et celles qui s'en occupent.
Ces travaux conduiront à un réaménagement des espaces intérieurs et extérieurs par le déplacement/montage de cloisons, la pose d'isolant et la reprise du réseau électriques.
Le Multi- Accueil Collectif (MAC) « La Farandole » est la crèche « historique » de la commune de Meyrargues.
Disposant d'un agrément de 19 places, s'y sont succédés de très nombreux petits Meyrarguais, aujourd'hui devenus adultes.
A l'instar de bien d'autres bâtiments, la crèche a subi l'usure des années et exige des travaux destinés à non seulement le rafraîchir mais encore à améliorer les conditions d'accueil des tout-petits et de travail de ceux et celles qui s'en occupent.
Ces travaux conduiront à un réaménagement des espaces intérieurs et extérieurs par le déplacement/montage de cloisons, la pose d'isolant et la reprise du réseau électriques.
Ces travaux suivront les préconisations d'un audit énergétique, en cours, pour le financement duquel une aide financière a d'ailleurs été sollicitée auprès du Département.
Le coût de l'opération est estimé à 84 427,00 € € HT.
L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de 70 %, correspondant ainsi à 59 099,00 € € HT.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;
Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :
L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **59 099,00 (Taux 70 %)** pour des travaux d'étanchéité de la MAC « La Farandole ».

Article 2 :
Le plan de financement est tel que ci-après :

« MAC LA FARANDOLE : AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS EN VUE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS ET DES PERSONNELS »

Coût HT arrondi	Financeurs	Taux	Montants HT
84 427 €	Département 13	70%	59 099 €
	Commune	30%	25 328 €
	Total financements	**100%**	**84 427 €**

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.
Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.

Le Maire de Meyrargues,

Fabrice Poussardin.

MAIRIE DE MEYRARGUES

Publié sur le site internet de la commune (https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/) le : 28/09/2023

Le directeur général des services,

Érik Char

REÇU EN PREFECTURE
le 30/08/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AU-013-211300595-20230830-DEC2023_61F